

COMITE D'ADMINISTRATION

-oOo-

Séance du 11 juin 2024

N° DEL_2024_007

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR_2021_CECC-01),
- **Monsieur Laurent LE MARQUIS** - Représentant Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Etienne LEFEBVRE** - Représentant Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

**CAISSE DES ECOLES
de CHERBOURG-en-COTENTIN**



I-EXPOSE

Conformément aux délibérations du Comité d'Administration :

- N° 2023-03 du 14 mars 2023 relative au Budget Primitif 2023,
- N° 2022-10 du 12 juin 2023 relative au Budget Supplémentaire 2023,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président doit se retirer au moment du vote du Compte Administratif.

Pour l'occasion, le Comité d'Administration élit son Président.

Avant de me retirer, je vous invite donc à procéder à cette désignation :

Le Comité d'Administration réuni sous la présidence de.....M^r TESSON.....

II -DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les documents budgétaires de l'exercice 2023,
Vu le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023,

LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE

- De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2023,
- D'approuver l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2023, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'approuver le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2023.

Président de la Caisse des Ecoles de
Cherbourg-en-Cotentin
(N° AR_2021_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour :
Contre :
Ne prend pas part au vote :
Non votants :